

BOIS Bretagne

Une aide pour la forêt



En Bretagne, si le taux de boisement est faible (14 % contre 30 % au niveau national), il progresse de 3 000 hectares chaque année.

Seulement, il s'agit de peuplements pauvres, disséminés, peu utilisables pour la filière sylvicole tandis que les bois actuellement exploités ne sont pas toujours replantés après abattage. Résultat : la filière, qui compte 4 000 entreprises, craint, à terme, une rupture de l'approvisionnement local. C'est pour cela que depuis l'automne, les propriétaires forestiers, publics et privés, peuvent demander une aide régionale pour des travaux de nettoyage de parcelles et de plantation. Cette subvention varie de 40 à 80 % selon le bénéficiaire et le type de travaux. L'objectif de ce programme de

10 millions d'euros, soutenu par l'Europe, l'État et les départements, est d'augmenter de 4 000 hectares d'ici à 2020 les surfaces de bois commercialisables sur les marchés de la construction, de l'emballage et de l'énergie (résineux, peupliers, certains feuillus...). Le but est aussi de renforcer les défenses de la forêt face aux tempêtes, aux maladies, aux ravageurs et aux conséquences du changement climatique. Afin d'éviter que le bois local ne parte ensuite à l'autre bout du monde, des actions de sensibilisation et de structuration de la filière sont encouragées par la Région.

Toutes les modalités de l'aide sont sur le site : www.breizhforetbois.com. Tél. : 02 99 27 12 83.

Nettoyer et replanter une parcelle en bois exploitable peut coûter entre 3 500 et 4 000 euros par hectare. Une aide régionale soutient désormais les travaux de reboisement.

© CRPF de Bretagne

